

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-105

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – RUE JEAN MONNET
PARCELLE AC n° 579**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Bérénice BONNAL à Cécile GOMEZ
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Bernard PEZERY à Yves PARENT
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Mme Geneviève DROMSON

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian Garnier, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Par arrêté du Maire en date du 09 octobre 2013, la Commune du Pradet a accordé le permis de construire n° 083 098 13 100 15 à la société Promogim pour la réalisation d'un programme de logements collectifs dénommé « Le Clos Jardin », situé 289 avenue Ganzin, avec accès par la rue Jean Monnet en face de la zone d'activités économiques du Forum.

Dans ce cadre, une convention d'occupation commerciale du domaine communal a été signée par les deux parties le 20 mars 2014. L'article 5 de cette convention prévoyait :

- une végétalisation renforcée en limite Ouest de l'opération,
- la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AC n°579, correspondant à l'emprise de l'Emplacement Réservé n° 57b du Plan Local d'Urbanisme (voie verte le long de la rue Jean Monnet), pour une superficie de 275 m² environ :



La construction étant désormais en voie d'achèvement, il est demandé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur le bien-fondé de cette transaction à l'euro symbolique,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 27 SEP. 2016

Publié ou notifié le : 27 SEP. 2016

Le Maire,



Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

